



Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor

Maison Départementale des Sports

18 Rue Pierre de Coubertin

22440 PLOUFRAGAN

Tél. : 02 96 76 25 41

Fax : 02 96 76 25 42

Mél : contact@cdv22.com

<http://www.cdv22.com>

<http://www.nautisme-cotesdarmor.com>

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 20/01/2010

Présents : E Reitzer, S Allard, H Nivet, P Le Boucher, J Le Coq, F Le Goff, N Beaufills, J Y Le Failler, , A Martin, C Ooghe

Excusés : P Gueutier, M Eledjam, A Fautrat, M Masson

Invités : Y Furet, L Brégeon

Début de séance à 19h :

Ordre du jour :

1. Présentation des comptes de l'exercice 2009.
2. Organisation de l'assemblée générale et de la remise des trophées départementaux.
3. Questions diverses.

1. Présentation des comptes :

Aude Barbet, comptable chez CER France, a présenté le compte d'exploitation 2009 en excédent de 3284 euros, après exposé de la situation générale du comité par le trésorier, Jean-Yves LE FAILLER. Cette situation n'appelle aucun commentaire particulier.

La totalité des comptes de l'année passée (compte d'exploitation et bilan) est adoptée par le comité directeur à l'unanimité (voir documents joints).

Le budget prévisionnel 2010 a également été présenté et adopté, sous réserve de confirmation des différentes lignes budgétaires non encore fixées notamment par le conseil général. Le président a proposé de soumettre ce budget à l'Assemblée Générale en le proposant dans les mêmes conditions et avec révision éventuelle en cours d'exercice.

2. Organisation de l'assemblée générale et de la remise des prix des trophées :

Elles sont programmées le samedi 23 janvier.

11h : remise des trophées à tous les lauréats 2009 (championnats 2009, clubs, trophée voile légère, trophée habitable CCI22-ports des Côtes d'Armor) au carré Rozengart, au port du légué, à l'invitation de la CCI.

15h : AG statutaire selon l'ordre du jour diffusé, comprenant les rapports moraux et financiers, le rapport des commissions.

Compte tenu de la vacance de Huit postes d'administrateurs lors de l'AG électorale de l'an passé et de la démission de deux de ces administrateurs (Laurent DELMAS et Renan KOMPF), un appel a été lancé auprès des clubs. Cinq candidatures ont été reçues dans les délais et donneront donc lieu à des élections complémentaires lors de l'AG.

3. Questions diverses :

Le président a demandé au comité directeur l'autorisation d'engager une procédure de demande de radiation pour le Yacht-Club du Trieux, qui n'a pas payé sa cotisation depuis trois ans, et, renseignements pris, ne l'a pas payée non plus à la ligue. Il n'a de plus pris aucune licence en 2009. Le comité directeur a donné pouvoir au président de demander cette radiation à la fédération via la ligue de Bretagne.

Le CDV 22 est l'instance décentralisée de Fédération Française de Voile en Côtes d'Armor

Annick MARTIN, responsable de la commission arbitrage, a fait part du nouveau mode de désignation des arbitres régionaux. Elles se feront désormais sur le site de la FFV, rubrique arbitrage, et devront être validées par les clubs. Les CRA superviseront les désignations pour les régates de niveau 5A, les CDA pour les régates de niveau 5B et 5C.

Sébastien ALLARD a fait part de la demande des services de la DDJS de mise en place d'un recyclage pour les moniteurs demandant le renouvellement de leur carte professionnelle. Cette demande étant sans précédent, le président demande au directeur de se renseigner auprès des services compétents et d'en informer les clubs.

Laurent Brégeon a rappelé les conditions de participation des équipages au championnat de France espoirs catégorie « équipages » au Havre en 2010 :

- Sélection sur des bateaux fournis par les organisateurs selon un calendrier étalé sur le printemps (St-Quay-class 8, ENVSN-first class 7.5, Brest-J 80).
- Participation de deux à quatre équipages bretons sur des bateaux fournis par les organisateurs et pris en charge par la ligue.

Laurent Brégeon a fait part de son inquiétude quant à l'évolution de la filière « jeunes » en OPEN 5.7 dans le département. Il s'avère en effet que de nombreuses difficultés apparaissent, tant dans la fidélisation des équipages que dans la gestion des bateaux. La situation est celle-ci :

- Un bateau au YC Trébeurden (**plan nautique**) mais équipage pas ou peu disponible car encadrant dans le club de l'île Grande le samedi.
- Un bateau à St-Quay (SNSQP) (**plan nautique**) équipage non stabilisé.
- Un bateau à Plérin (**plan nautique** à priori en vente)
- Le bateau du conseil général à Pléneuf, mais pour un potentiel de deux équipages.
- Quelques bateaux de propriétaires venant grossir la flotte à l'entraînement.

Le CDVH ayant mis un moyen à disposition de cette dynamique depuis la rentrée, le président propose de revoir la situation avec le club de Plérin (vente) et de relancer ce dossier, notamment autour de la question de la propriété de ces supports, lors de la prochaine commission habitable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.